



TARIFS DES OPÉRATIONS & SERVICES AU 01/01/2018

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence
- Services bancaires et prestations de base

BANQUE À DISTANCE

- Par Internet
- Par téléphone
- Par automate

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Cartes
- Virement SEPA
- Prélèvement SEPA/TIPSEPA
- Chèque

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- AFFINEA, la convention personnalisée
- PASS BP, offre groupée de services réservée aux jeunes de 16 à 27 ans révolus
- APOGÉE, offre groupée de services réservée à la Clientèle des agences Banque Privée
- Autres offres groupées de services
- Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- Facilités de caisse et/ou autorisation de découvert
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- Épargne bancaire
- Placements financiers

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- Assurer vos moyens de paiement
- Votre assurance personnelle
- Votre assurance dépendance
- Votre assurance santé
- Protéger vos enfants
- Assurer l'avenir de vos proches
- Assurer votre épargne
- Assurer vos biens

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

- Forfait mobilité à l'international
- Chèques de voyage et achat/vente de devises
- Opérations par carte bancaire
- Emission d'un virement non SEPA
- Vos flux en provenance de l'étranger
- Vos moyens de paiement
- Services annexes
- Crédit après encaissement
- Frontaliers

RÉSoudre UN LITIGE

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT



Ce pictogramme identifie dans la brochure tarifaire les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée AFFINEA.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

Abonnement au service de banque à distance (Internet) - Cyberplus Premium ⁽¹⁾	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS	
– par alerte dans Cyberplus	Gratuit
– Moviplus permettant de recevoir une alerte par semaine	1,20 €/mois
Soit pour information 14,40 € par an	
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Visa Classic/Mastercard)	47,90 €/an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Visa Classic/Mastercard)	47,90 €/an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron)	35 €/an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	
– par retrait (à partir du 4 ^{ème} retrait par mois)	0,90 €/retrait
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	
– en agence	4,50 €
– par Internet	Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA	
– frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	
· créancier de la sphère fiscale ou sociale	Gratuit
· autre	9,50 €
– frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
Commission d'intervention	
– par opération, avec un plafond de 80 € par mois	8 €
Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus	26,52 €/an
Frais de tenue de compte	2 €/mois prélevé trimestriellement
Soit pour information 24 € par an	

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur Internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	Gratuit
Clôture de compte :	
– compte de dépôt	Gratuit
– compte épargne (PEL, CEL...)	Gratuit
Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	Gratuit
Transfert de compte vers un autre établissement :	
– compte épargne	90 €/compte
– compte titres ordinaire ou PEA	102 € + 10,26 €/ligne
– PEP - PERP, remboursement de bons extérieurs	1,10 % du montant
	mini 135 €
	maxi 240 €
Désolidarisation de compte joint	31,65 €

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Relevés de compte

Relevé (papier ou électronique)

- mensuel
- journalier, hebdomadaire, par quinzaine
- relevé en braille
- relevé de compte électronique toute périodicité
 - seul
 - exemplaire en plus du relevé papier⁽¹⁾

Gratuit
3 €/pli
Nous consulter

(cf. rubrique Banque à distance, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Cyberplus p.9)

Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Gratuit

Réédition extrait 2,40 €

 Carnet de bord - Synthèse annuelle du fonctionnement de vos comptes 13,60 €/an

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés
(cf. rubrique Épargne et placements financiers p.23)

Relevé de portefeuille-titres mensuel : 41,52 €/an
trimestriel : 11,76 €/an
semestriel : 4,74 €/an
annuel : gratuit

Relevé ISF année en cours : 32,20
année précédente : 47,15

Bilan patrimonial Sur devis

Les dates de valeur pour les chèques compensables en France

- chèque émis J*
- chèque remis à l'encaissement
 - BPBFC J** ouvré
 - autres établissements J*** + 1 ouvré

Délais d'encaissement ou d'indisponibilité 8 J** minimum

Tenue de compte

Frais de tenue de compte 2 €/mois
prélevé trimestriellement

Frais de tenue de compte de dépôt inactif 30 €/an⁽²⁾
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) dans la limite du solde
créditeur du compte

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité de nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais à la fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

* J : date de comptabilisation au compte du client.
** Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).
*** Jour de remise avant 15h30 (après 15h30 report au jour ouvré suivant).
(1) Arrêt de la commercialisation.
(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Services en agence

Délivrance d'un RIB ou d'un IBAN	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Frais engagés pour la recherche de clients NPAI ⁽¹⁾	Frais réels
Frais de gestion en cas de retour courrier NPAI ⁽¹⁾	6,90 €/mois
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque - en euros	Gratuit
Versement d'espèces en agence - en euros	Gratuit
Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	25,50 €

Frais de recherche de documents

(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L 133-I du Code Monétaire et Financier)

– simple	10,80 € + 2,40 € le feuillet
– complexe	Sur devis

Documents conservés à l'agence et tenus à disposition	52 €/an
---	---------

Frais de location de coffre-fort

– garantie jusqu'à 15 000 €	95 €/an
– garantie de 15 001 à 270 000 €	130 €/an

Transmission du patrimoine

– ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire	
. Frais de dossier	60 €
. Frais de gestion	
Avoirs jusqu'à 1000 €	Gratuit
Avoirs supérieurs à 1000 €	0,80 % du montant ⁽²⁾
Maximum	650 € ⁽²⁾
– dossier non réglé avec une date d'ouverture > 2 ans	75 €/an
– intervention exceptionnelle liée à la succession (envoi au notaire, règlement de factures...)	Sur devis
– succession vacante (recherche d'héritiers, transfert en déshérence)	Frais réels

Demande de fusion de comptes	30 €/trimestre et par compte fusionné
------------------------------	---------------------------------------

(1) N'habite Pas à l'Adresse Indiquée. (2) Demi-tarif si les fonds restent à la BPBFC.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Services bancaires et prestations de base

Services bancaires de base (service défini à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)

Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€ par opération, plafonnées à 20€ par mois.

Les Prestations de base* (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

- l'ouverture et la clôture du compte,
- la tenue du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,
- une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.

Gratuit
Tarifs standards⁽¹⁾
Gratuit
Gratuit
Gratuit
Tarifs standards⁽¹⁾
Tarifs standards⁽¹⁾

Tarifs standards⁽¹⁾
Tarifs standards⁽¹⁾
Tarifs standards⁽¹⁾

Droit au compte : droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

*Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier.

⁽¹⁾ Indiqués dans la brochure.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Par Internet

Abonnement au service de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Cyberplus Premium⁽¹⁾

Gratuit⁽²⁾

Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne

Gratuit

– lecteur supplémentaire

10 €/lecteur

– carte PassCyberplus

18,50 €/an

Sécurisation par SMS

Gratuit

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte

(mise en place par Cyberplus)

– par SMS

Gratuit

– par courriel

Gratuit

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement

1,70 €/image

(par consultation)

Confirmation de l'exécution d'un virement émis

– par SMS

Gratuit

– par courriel

Gratuit

Turbomail (réception du relevé de compte par courriel)

– journalier

4,70 €/mois

– hebdomadaire

1,70 €/mois

– mensuel

Gratuit



Coffre-fort numérique (5 Go)

1 €/mois

Par téléphone

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Serveur Vocal Tonalité Plus⁽¹⁾

– composez le **0 892 890 010** Service 0,20 €/min + prix appel 24h/24 et 7j/7

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - SMS+⁽¹⁾

– composez le **6 11 10** à partir de votre mobile

0,35 €/envoi⁽³⁾

Accès à Cyberplus Mobile

Gratuit⁽²⁾



Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Moviplus⁽¹⁾

– Moviplus hebdomadaire

1,20 €/mois

– Moviplus bi-hebdomadaire

2,10 €/mois

– Moviplus tri-hebdomadaire

2,90 €/mois

– Moviplus journalier

3,80 €/mois

Call center Bourse

– composez le **0 820 337 507** Service 0,12 €/min + prix appel

Par automate

Service Bancaire National

Gratuit

L'abonnement Cyberplus Premium permet de bénéficier, à partir d'un accès au site de la Banque Populaire entièrement sécurisé, des services suivants : consultation de l'ensemble de vos comptes, épargne, crédits et services, réalisation de vos virements au profit de tiers, en France et en Europe (zone SEPA), gestion de votre portefeuille titres avec LineBourse.

Lors de l'utilisation d'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous invite à consulter le site <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

Moviplus permet de recevoir sur votre téléphone mobile, le solde de votre compte, selon une périodicité adaptée à vos besoins.

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné. (2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (3) Hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur.

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

Carte de retrait

– cotisation carte Acces (uniquement en renouvellement)	24 €
– cotisation carte Point Argent	24 €



Carte à autorisation systématique

Carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

– cotisation carte Visa Electron ⁽²⁾	35 €
– cotisation carte Visa Electron NRJ ⁽²⁾	35 €



Carte de paiement (débit immédiat / débit différé)

– cotisation carte Visa Classic/Eurocard Mastercard ⁽²⁾	47,90 €
– cotisation carte Visa Classic NRJ ⁽²⁾	47,90 €
– cotisation carte Visa Premier ⁽²⁾	125 €
– cotisation carte Visa Platinum ⁽²⁾	185 €
– cotisation carte Visa Infinite ⁽²⁾	305 €



Carte débit-crédit (débit immédiat / débit différé)

– cotisation carte Visa Classic Facélia ⁽²⁾	47,90 €
– cotisation carte Visa Premier Facélia ⁽²⁾	125 €
– cotisation carte Visa Platinum Facélia ⁽²⁾	185 €

Carte de crédit

– cotisation carte Créodis (arrêt commercialisation)	17 €
--	------

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte est débité à chaque paiement) ou à débit différé (le débit global de vos paiements est effectué en fin de mois). Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement. Les cartes Visa ou Mastercard internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Platinum et Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24*, 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

* appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

La carte débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

(1) Les commerçants affichant le logo Visa Electron.

(2) Une réduction de 50 % est accordée à partir de la deuxième carte identique sur le même.

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Services liés à la carte bancaire

 E-carte bleue (paiement sécurisé sur Internet)	12,50 €
Service Cartego	
– visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an)	3 €
– photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)	5 €
Visuel NRJ Banque Pop	Gratuit
Rédition du code confidentiel de la carte	12,90 €
Demande de mainlevée opposition pour usage abusif	24,50 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
Création/refabrication carte en mode urgent (72 h environ selon délais postaux)	23,75 €
Création/refabrication carte en mode standard	Gratuit
Modification du plafond de retrait et/ou de paiement	
– temporaire (par modification)	12,50 €
– permanente (par modification et par an)	25 €
 Forfait Sérénité (arrêt de la commercialisation)	3 €/mois
 Forfait Tranquill'Pass⁽¹⁾	34,40 €/an
– commande carte en urgence ⁽²⁾	
– réédition de code en urgence ⁽²⁾	
– modification plafond de retrait et/ou paiement ⁽²⁾	
– mise en place d'un visuel Cartego ⁽²⁾	
– opposition chèque ⁽²⁾	
– mise à disposition de fonds (auprès d'une Banque Populaire) ⁽²⁾	
Recherche de facturette	
– en cas de contestation fondée d'une opération	Gratuit
– en cas de contestation non fondée d'une opération	18,85 € + 2,60 € (par copie de facturette)
Frais par retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB) Banque Populaire et Point Argent - en euros	Gratuit
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro⁽³⁾	
– avec Visa Electron, Visa Electron NRJ ou Budj	0,90 €/retrait
– avec Visa Classic, Visa Classic NRJ, Visa Classic Facélia, Mastercard	
À partir du 4^{ème} retrait par mois	0,90 €/retrait
– avec Visa Premier, Premier Facélia, Platinum, Platinum Facélia et Infinite	Gratuit
Retrait d'espèces à un distributeur en devises⁽⁴⁾	2,50 % + 2,50 €
Frais par retrait d'espèces au guichet	
– en France	Gratuit
– hors France	2,50 % + 6 €
Paiement par carte bancaire en devises (autres que l'euro)	
(cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p.29)	

Cartego : service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

Seuls les titulaires d'une Carte Visa Electron, Visa Internationale, Visa Classic Facélia, Mastercard, Visa Premier* et Visa Premier Facélia* peuvent bénéficier de ce service.

*Visuel à choisir uniquement dans la bibliothèque d'images.

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.

(1) Voir conditions contractuelles. (2) Une opération/an. (3) Voir détail de la zone Euro p.31. (4) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise.

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)



Forfait Liberté ⁽¹⁾ 1,05 €/mois

Service de retraits illimités aux DAB hors Banque Populaire (zone euro⁽²⁾ dont France).
Souscription possible uniquement pour les titulaires de cartes Visa Electron,
Visa Electron NRJ, Visa Classic, Visa Classic NRJ, Visa Classic Facélia, Mastercard

Paiement par carte en euros en France et dans la zone EEE⁽²⁾ Gratuit

Paiement par carte en euros hors zone EEE⁽²⁾ 2,50 % du montant

Paiement par carte (la carte est émise par la banque) en devises⁽³⁾ 2,50 % du montant

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos opérations en les réalisant par Internet.

Virement SEPA⁽²⁾

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽³⁾,
(cf rubrique Opérations Bancaires à l'International p.29)

Réception d'un virement SEPA
– occasionnel ou permanent Gratuit

Frais par virement occasionnel
– émis au profit d'un compte BPBFC Gratuit
– émis au profit d'un compte d'un autre établissement
· au guichet de votre banque 4,50 €
· par Internet Gratuit

Frais de mise en place ou modification d'un virement permanent Gratuit

Frais par virement permanent
– au guichet de votre banque 0,85 €
– par Internet Gratuit

Annulation d'un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement dans les délais légaux de révocation) Gratuit

Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement) Gratuit

Demande de retour de fonds après exécution de virement(s) SEPA
– émis au profit d'un compte BPBFC Gratuit
– émis au profit d'un compte d'un autre établissement bancaire 5 €, maxi 45 €/remise

Frais de réparation BIC/IBAN 16,45 €
(BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)

Virements Spécifiques Orientés Trésorerie (VSOT) au guichet de votre agence 10,45 €

Règlement SEPAMAIL

Adhésion au service SEPAMAIL Gratuit

Traitement des demandes de règlement SEPAMAIL (acceptation, refus) Gratuit

Emission d'un virement SEPA via SEPAMAIL Gratuit

(1) Voir conditions contractuelles.
(2) Voir détail de la zone Euro, EEE ou SEPA p. 31.
(3) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise.

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Prélèvement SEPA/TIPSEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement

– créancier de la sphère fiscale ou sociale	Gratuit
– autre	3,90 €

Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
-------------------------------------	---------

Païement de TIPSEPA	Gratuit
---------------------	---------

Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste blanche)

- au guichet de votre banque	Nous consulter
- par Internet	Gratuit

Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste noire)

- au guichet de votre banque	Nous consulter
- par Internet	Gratuit

Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
--	---------

Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	Gratuit
---	---------

Demande de remboursement de prélèvement sur contestation non fondée	16,45 €
---	---------

Remise de prélèvement SEPA en agence

– par remise	5,25 €
– par prélèvement unitaire	5,25 €

Demande d'Identifiant Créancier SEPA (ICS)	61,40 €
--	---------

Chèque

Remise de chèque(s)	Gratuit
---------------------	---------

Païement chèque intérim	10 €
-------------------------	------

Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
--	---------

Délivrance de chéquier	Gratuit
------------------------	---------

Frais d'envoi à domicile de chéquier ou de bordereau de remises de chèques

– pli simple	2,10 €
– pli recommandé	6,95 € dont frais postaux

Frais d'envoi à domicile de chéquier ou de bordereau de remises de chèques non retiré en agence (conservation des chèquiers en agence pendant 20 jours)	6,10 €
--	--------

Frais d'émission d'un chèque de banque	11 €
--	------

Frais d'opposition chèque par l'émetteur (le client)

– par chèque	14,55 €/an
--------------	------------

L'Identifiant Créancier SEPA (ICS) remplace le Numéro National d'Emetteur. L'ICS est un pré-requis pour émettre des prélèvements SEPA.

Droits du débiteur avant l'exécution des prélèvements SEPA

Le client débiteur a le droit de donner instruction écrite à la Banque de :

- limiter l'encaissement des prélèvements SEPA à un certain montant et/ou une certaine périodicité,
- bloquer tout prélèvement SEPA sur son compte,
- bloquer les prélèvements SEPA initiés par un ou plusieurs créanciers désignés (Liste noire),

ou

- n'autoriser que les prélèvements SEPA initiés par un ou plusieurs créanciers donnés (Liste blanche).

Conseil : pour ne jamais manquer de chèques, optez pour le renouvellement automatique de chéquier avec expédition à votre domicile. Pour un chéquier de 33 formules, la fabrication d'un nouveau est déclenchée lorsque 20 chèques ont été présentés à l'encaissement.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



Cotisation à une offre groupée de services AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises
progressives et permanentes.

Une carte au choix (cotisation annuelle)	€ par opération (sauf indication contraire)
– Visa Electron	35 €
– Visa Electron NRJ	35 €
– Visa Classic	47,90 €
– Visa Classic NRJ	47,90 €
– Mastercard	47,90 €
– Visa Premier	125 €
– Visa Platinum	185 €
– Visa Infinite	305 €
– Visa Classic Facélia	47,90 €
– Visa Premier Facélia	125 €
– Visa Platinum Facélia	185 €
et l'assurance des moyens de paiement (cotisation annuelle)	
– Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)	26,52 €
– Assurance co-titulaire	13,26 €



Des produits et services de la gestion quotidienne	I €/mois
– Coffre-fort numérique (5 Go)	
– Moviplus	
. hebdomadaire	1,20 €/mois
. bi-hebdomadaire	2,10 €/mois
. tri-hebdomadaire	2,90 €/mois
. journalier	3,80 €/mois
– Synergie	
. Synergie plus toutes causes	33,24 €/an
. Synergie plus accident	22,80 €/an
– E-carte Bleue	12,50 €/an
– Carnet de bord	13,60 €/an
– Dédicace	
. de 5 000 à 15 000 €	15 €/an
. de 15 001 à 30 000 €	30 €/an
. de 30 001 à 45 000 €	45 €/an
. de 45 001 à 60 000 €	60 €/an
. de 60 001 à 75 000 €	75 €/an
– Crescendo	12,30 €/an
– Forfait Liberté	1,05 €/mois
– Forfait Sérénité (arrêt de la commercialisation)	3 €/mois
– Forfait Tranquill'Pass	34,40 €/an
– Forfait mobilité à l'international	
. Jeune (carte + virement) : Clients âgés de 18 à 28 ans (hors étudiants/Apprentis ⁽¹⁾)	10,20 €/mois
. Carte	10 €/mois
. Virement	10 €/mois
– Fronta +	24 €/an
– Sécuri High-Tech	
. formule solo	36 €/an
. formule famille	48 €/an



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur
les tarifs unitaires des produits et services souscrits :

– 3 produits ou services "pivots"	>	5 % de remise
– 4 produits ou services "pivots"	>	10 % de remise
– 5 produits ou services "pivots"	>	15 % de remise
– 6 (ou plus) produits ou services "pivots"	>	20 % de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des
moyens de paiement (pour une cotisation plein tarif).

Les avantages complémentaires

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention

- 60 % de réduction supplémentaire pour les étudiants apprentis⁽²⁾
- 35 % de réduction supplémentaire pour les clients jeunes actifs⁽²⁾
- 5 % de réduction supplémentaire pour les clients ACEF ou CASDEN⁽²⁾
- 5 % de réduction supplémentaire pour les clients ayant le statut "frontalier"⁽²⁾
- 10 % de réduction supplémentaire pour la souscription de deux conventions
au sein d'un couple
- 10 % de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention
professionnelle

(1) Étudiants/Apprentis : tarif privilégié 1 €/mois (sans autre réduction possible).

(2) Offre non cumulable (hors avec réduction couple ou convention professionnelle).

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PASS BP, offre groupée de services réservée aux jeunes de 16 à 27 ans révolus

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

PASS BP Prem's (16/17 ans révolus)

4 produits indispensables – Carte Visa Electron NRJ – Securiplus – Forfait Liberté – Cyberplus Pass BP sur mesure – 5 produits pour 1 € de plus/mois – 6 produits et + : 75 % de réduction sur la convention Affinea	1 €/mois
--	----------

PASS BP Studies (18/27 ans révolus) : Etudiant / Apprenti

4 produits indispensables – Carte Visa Classic – Securiplus – Cyberplus – Sécuri High Tech Pass BP sur mesure – CB Premier pour 1 € de plus/mois – 5 produits : 70 % de réduction sur la convention Affinea	1 €/mois
---	----------

PASS BP Job (18/27 ans révolus)

4 produits indispensables – Carte Visa Classic – Securiplus – Cyberplus – Sécuri High Tech Pass BP sur mesure – CB Premier pour 1 € de plus/mois – 5 produits : 1 € de plus/mois	2 €/mois
--	----------

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

APOGÉE, offre groupée de services réservée à la clientèle des agences Banque Privée

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Les produits obligatoires

Une carte bancaire au choix – Visa Platinum – Visa Platinum Facélia – Visa Infinite L'assurance des moyens de paiement – Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus) L'abonnement à des services de banque à distance par Internet (Cyberplus Premium) Un relevé d'avoirs annuel	à partir de 20 €/mois
--	-----------------------

Les produits optionnels avec 10 % de réduction sur le tarif standard

Synergie – Synergie plus toutes causes – Synergie plus accident	29,91 €/an 20,52 €/an
Carnet de bord	12,10 €/an
Forfait mobilité à l'international – carte – virement	9 €/mois 9 €/mois
Sécuri High-Tech – formule solo – formule famille	32,40 €/an 43,20 €/an

Des avantages complémentaires

Facilité de caisse et/ou découvert – jusqu'à 10 000 € – au-delà de 10 000 €	Intérêts débiteurs à l'ICT ⁽¹⁾ Intérêts débiteurs à l'ICT + 2%
2 chèques de banque gratuits par an	
Abonnement à la revue synthèse offert	
Frais réduits à 1,50 % (au lieu de 3,50 %) lors de l'ouverture d'un contrat Solution Perp et sur les versements complémentaires (sous réserve que les versements comportent 25 % minimum en unité de compte)	

(1) 0,90% au 30/09/2017. Ce taux est fixé librement par la banque en fonction notamment de l'évolution de l'EURIBOR 12 mois.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de services - Autres

Contenu des conventions	Passpop	BudJ	Convention I €/mois 16-28 ans ⁽⁴⁾	Equipage Horizon dont 16-28 ans ⁽⁴⁾	Equipage ⁽⁴⁾
Les produits et services inclus d'office					
Compte					
Extrait de compte	X	X	X	X	X
Banque à distance/suivi du compte					
Tonalité plus (p. 8)	X	X	X	X	X
Carte de bord					X
Un chéquier avec envoi sous pli simple	X			X	X
Cyberplus Découverte			X		
Prévoyance					
Synergie Plus				X	X
Sécuriplus (assurance de vos moyens de paiement)					X
Sécuriplus Jeune (assurance de vos moyens de paiement)	X ⁽¹⁾	X		X	
Gestion du compte					
Alimentation Épargne Crescendo/virement permanent					X
Crescendo BudJ		X			
Moyens de paiement					
Carte : le prix de votre convention est fonction de la carte choisie		7,25 €/trim.			
- Carte BudJ					
- Carte Point Argent	3 €/trim.				
- Carte Visa Electron	7,25 €/trim.		1 €/mois	7,38 €/trim.	8,22 €/mois
- Carte de paiement internationale (Visa ou Mastercard) à débit immédiat			1 €/mois	8,75 €/trim.	9 €/mois
- Carte de paiement internationale (Visa ou Mastercard) à débit différé				9,24 €/trim.	9,21 €/mois
- Carte Visa Premier				18,25 €/trim.	14,36 €/mois
- Carte Visa Platinum					17,73 €/mois
- Carte Visa Infinite					27,04 €/mois
Chèque de banque					X
Les produits et services optionnels					
Cyberplus Découverte	Gratuit			Gratuit	Gratuit
Cyberplus Premium				5,10 €/trim. ⁽²⁾	1,70 €/mois
Moviplus	3,45 €/trim.			3,45 €/trim.	1,15 €/mois
Alimentation Épargne Crescendo/virement permanent	1,52 €/trim.			1,52 €/trim.	
Forfait mobilité à l'international pour Étudiants/Apprentis				3 €/trim.	
E-carte bleue				1,55 €/trim.	
Autorisation de découvert			Maxi 300 € ⁽²⁾ sans perception d'agio	⁽³⁾	⁽³⁾

(1) Sécuriplus jeune facultatif avec la souscription d'une carte Point Argent. (2) Gratuit si adhérent LMDE ou apprenti. (3) Sous réserve d'acceptation de la banque après étude de votre dossier. (4) Uniquement pour les conventions en cours. Cette convention n'est plus commercialisée.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifiques de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiements.

OCF 3 €/mois
soit pour information 36 €/an

Les produits et services inclus

- la tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- une carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron
- le dépôt ou le retrait d'espèces en agence
- 4 virements mensuels SEPA dont au moins 1 virement permanent
- des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus Compte sans chèque)
- un système d'alertes sur le niveau de solde du compte (Moviplus hebdomadaire)
- la fourniture de relevés d'identité bancaire
- un changement d'adresse par an

Commission d'intervention par opération 4 €
plafond mensuel 20 €

Frais de rejet de prélèvement, virement, de TIPSEPA ou de télévirement pour défaut de provision
– si montant de l'opération inférieur à 20 € montant de l'opération
plafonné à 6 €
6 €⁽¹⁾
plafond mensuel 30 €

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention

– par opération avec un plafond mensuel de 80 € par mois 8 €

Opérations particulières

Frais par avis à tiers détenteur, frais par opposition à tiers détenteur, frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire ou pénale, traitement et suivi d'une notification de paiement direct de pension alimentaire 114 €

Frais par opposition administrative 10 % du montant de l'opposition
plafonné à 114 €

Mise en demeure 63,70 €

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

– montant du chèque inférieur ou égal à 50 € 22 €⁽¹⁾

– montant du chèque supérieur à 50 € 42 €⁽¹⁾

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 14 €

Frais pour chèque émis et payé en période d'interdiction bancaire 30,10 €

Frais pour chèque remis à l'encaissement et retourné impayé pour motif autre que sans provision Gratuit

Frais d'envoi chèque revenu impayé + lettre d'attestation 2,20 €

Frais de gestion suite au positionnement d'une interdiction bancaire par une autre banque 21,80 €

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'usage abusif Gratuit

Frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire 57,70 €

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour autre motif 57,70 €

Frais de rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIPSEPA ou d'un téléversement pour défaut de provision ⁽²⁾

– inférieur à 20 € Montant de l'opération

– supérieur ou égal à 20 € 12€⁽¹⁾

Opération non provisionnée concernant une échéance de prêt

– inférieure à 20 € Montant de l'opération

– supérieure ou égale à 20 € 12€⁽¹⁾

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

Le forfait de frais rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Facilités de caisse et/ou autorisation de découvert

Autorisation de découvert du compte convenue et formalisée

(mise en place et renouvellement)

- frais fixes
- intérêts débiteurs au taux de base bancaire⁽¹⁾ + 9,15 %

Nous consulter
17,10 %

Découvert du compte convenu et formalisé pour une durée maximale de 30 jours

- frais fixes
- intérêts débiteurs au taux de base bancaire⁽¹⁾ + 9,15 %

Nous consulter
soit 17,10 %

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 17,10 %, le TAEG⁽²⁾ ressort à 20,04 %.

Commission de dépassement

(pour tout dépassement de l'autorisation de découvert ou fonctionnement en position débitrice en l'absence d'autorisation)

Majoration de 3 % du taux

Découvert du compte non autorisé

- intérêts débiteurs au taux de base bancaire⁽¹⁾ + 12,15 %

20,10 %

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 20,10 %, le TAEG⁽²⁾ ressort à 20,04 %

Seuil de perception d'agios

1 €

Découvert journalier moyen⁽³⁾ inférieur à 380 €

- minimum forfaitaire de perception

13 €

Commission d'immobilisation

(compte débiteur sur tout le trimestre)

25 % des intérêts débiteurs

Commission de suivi

(compte débiteur pendant 61 jours dans le trimestre, avec au moins un jour de dépassement de l'autorisation de découvert et au moins un jour créditeur dans le trimestre)

20,40 €

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte. Le cas échéant, ce taux est écarté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾ en vigueur.

Crédits à la consommation⁽⁵⁾

Prêt Automobile

- frais de dossier proportionnels au montant du prêt
 - minimum
 - maximum
- taux fixe nominal (hors assurance)

Nous consulter
60 €
600 €
Nous consulter

Prêt travaux

- frais de dossier proportionnels au montant du prêt
 - minimum
 - maximum
- taux fixe nominal (hors assurance)

Nous consulter
60 €
400 €
Nous consulter

(1) Taux de Base Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté : 7,95 % en vigueur au 31/08/2016. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.
(2) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
(3) Le découvert journalier moyen est la somme des découverts entre deux arrêts de compte, divisée par le nombre de jours à découvert.
(4) Taux plafond dit "Taux d'usure" calculé par la Banque de France pour la catégorie "Crédits de trésorerie aux particuliers" publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est affiché dans nos agences et sur notre site www.bpbfc.banquepopulaire.fr.
(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Pour les étudiants âgés de - 28 ans

- avance de rentrée : 1 000 € maximum à taux zéro à rembourser dans un délai inférieur ou égal à 3 mois
- avance sur bourse allouée par le CROUS
- prêt Permis à 1 €

Pour les étudiants âgés de - 28 ans et les Jeunes Actifs

- caution locative 1 % maxi du montant annuel garanti
- frais de dossier 30 €

Prêt Étudiant

- frais de dossier Gratuit
- taux fixe nominal (hors assurance) Nous consulter

Crédit renouvelable

- Facélia (frais de dossier) Gratuit

Le crédit renouvelable Facélia peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire Facélia

Crédits immobiliers

- Prêt Épargne Logement** (frais de dossier) Gratuit

- Prêt à Taux Zéro** (frais de dossier) Gratuit

Autres types de prêts immobiliers

- frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1 %
 - Pour les prêts d'un montant inférieur à 30 K€ le montant des frais de dossier sera de 300 €
- taux Nous consulter

Les assurances liées aux crédits

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de son état de santé.

Age de l'assuré :

- moins de 26 ans 0,336 %
- de 26 à 31 ans 0,360 %
- de 31 à 36 ans 0,456 %
- de 36 à 41 ans 0,600 %
- de 41 à 46 ans 0,732 %
- de 46 à 51 ans 0,804 %
- de 51 à 56 ans 1,152 %
- de 56 à 61 ans 1,152 %
- de 61 à 66 ans 1,452 %

(pour une assurance sur prêt immobilier en garantie décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail et pour un souscripteur en bonne santé)

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences Banque Populaire.

Pour les jeunes actifs, les frais de dossiers sur les autres prêts immobiliers sont de 150 €, quel que soit le montant du prêt.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Garanties

– frais de gage sur véhicule (+ frais administratifs règlementaires si nécessaire)	130 €
– mainlevée sur prêt échu	
· levée de gage sur véhicule	30 €
· mainlevée de garantie (y compris nantissement)	130 €
– frais de gage sur autre bien mobilier (+ frais administratifs règlementaires si nécessaire)	Nous consulter
– nantissement de compte	135 €
– hypothèque	Tarif perçu par notaire
– délégation sur produits assurance vie, capitalisation	135 €
– nantissement de compte d'instruments financiers	
· interne	150 €
· externe	200 €

Cautions

– caution délivrée	
· taux	2,50 %
· mini perception/trimestre/caution	20 €
· frais d'acte (suivant nature de l'opération)	mini 30 € maxi 150 €
· frais appel en paiement	1 % du montant de l'appel mini 80 € maxi 300 €
– caution et garantie financière (SACCEF)	Nous consulter
– caution lors d'une adjudication immobilière	
· frais d'acte	150 €
– garantie à première demande	250 €
– mainlevée	85 €

Autres prestations

– service optionnel d'expertise et de contrôle réglementaire en cas de construction de maison individuelle	
· coût de l'opération inférieur ou égal à 1 200 000 euros	
– avec contrat de construction	300 € ⁽¹⁾
– sans contrat de construction	500 € ⁽¹⁾
· coût de l'opération supérieur à 1 200 000 euros	1000 € ⁽¹⁾
– duplicata du tableau d'amortissement	23,40 €
– duplicata offre de prêt ou autres documents d'un dossier de prêt	10,60 €/type de document
– duplicata dossier de prêt complet	40,85 €
– lettre d'information annuelle des cautions	27,50 €
– changement de domiciliation	20 €
– avenant	
· lié à une renégociation de taux	2% du capital restant dû mini 1000 €
· simple	130 €
· complexe	250 €
– réaménagement complexe de contrat de prêt	Nous consulter
– décompte de prêt	
· lié à un remboursement anticipé	Gratuit
· non lié à un remboursement anticipé	25 €
– demande d'attestation	
· CAF	18,20 €
· d'intérêts ou de fin de prêt	10,60 €
· autres	20,40 €
– demande de modulation de prêt (contrat prêt modulable)	50 €
– réédition de contrat	115 €
– dossier sans suite dont l'offre a été acceptée	173 €

(1) Dans le cadre d'une construction de maison individuelle, ces frais optionnels s'ajoutent aux frais de dossier des prêts contractés.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Épargne bancaire

Bénéficiaire d'une épargne disponible sans frais de souscription

– Livret A ⁽¹⁾⁽²⁾ (mini 10 €, maxi 22 950 € ⁽³⁾)	Nous consulter
– LDD ⁽¹⁾⁽²⁾ (ex. Codevi) (mini 10 €, maxi 12 000 € ⁽³⁾)	Nous consulter
– LEP ⁽¹⁾⁽²⁾ (mini 30 €, maxi 7 700 €)	Nous consulter
– CODEVair ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ (mini 10 €)	Nous consulter
– Compte Sur Livret ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ (mini 10 €)	Nous consulter

Épargner en vue d'un projet immobilier sans frais de souscription⁽¹⁾

– PEL (mini 225 €, maxi 61 200 €)	Nous consulter
– CEL (mini 300 €, maxi 15 300 €)	Nous consulter

Épargner pour vos enfants sans frais de souscription

– Livret Premier Pas ⁽⁴⁾ (0-12 ans) (mini 10 €, maxi 1 600 €)	Nous consulter
– Livret Jeune ⁽¹⁾ (12-25 ans) (mini 10 €, maxi 1 600 €)	Nous consulter

 Crescendo 12,30 €/an

Placements financiers

Ouverture d'un compte-titres ordinaire ou d'un PEA Gratuit

Frais de courtage Bourse

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant	
– ordre sur actions	1,60 % du montant brut de l'ordre : mini 21 €
– ordre sur droits et bons	1,60 % du montant brut de l'ordre : mini 4,20 €
– ordre sur obligations	0,80 % du montant brut de l'ordre : mini 21 €

Ordre exécuté sur Internet

	Internet
Commissions proportionnelles au montant de la transaction : (cumulatif par tranche)	
de 1 à 1 500 €	8 €
de 1 501 à 10 000 €	0,60 %
de 10 001 à 40 000 €	0,54 %
+ de 40 000 €	0,48 %
Minimum de perception	aucun

Ordre transmis et non exécuté Gratuit

Opération de report 0,40 % du montant brut de l'ordre
mini 21 €

Opération de report sur Internet 0,179 %

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

Crescendo : service permettant de placer les excédents de trésorerie. Lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

Le service de Bourse accessible par Cyberplus vous permet d'accéder directement aux marchés financiers en toute autonomie, de passer des ordres en ligne en temps réel, d'accéder à des informations financières et conseils boursiers et de disposer d'analyses graphiques.

(1) Taux de rémunération annuel net fiscal. (2) Taux de rémunération fixé par les pouvoirs publics. (3) Plafonds légaux susceptibles d'évolution. (4) Taux de rémunération annuel brut fiscal. (5) Taux en vigueur au 01/02/2016 susceptible de modification à tout moment.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

- commission de règlement différé (achat/vente) sur Internet prorata temporis 0,598 %/mois
- commission de règlement différé (achat/vente) 0,598 %/mois

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

1,60 % du montant brut
mini 58,70 € + frais de broker

La passation des ordres est possible par internet sur certaines places (Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Espagne). Pour les autres places, contacter le call center bourse (p.9).
Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre conseiller de clientèle.

Souscription d'OPCVM

Une part des frais de fonctionnement et de gestion peut être reversée au distributeur au titre de son activité de conseil et de placement

- OPCVM GROUPE Gratuit
- OPCVM hors GROUPE 10 €

Droits de garde par compte

	Commision Forfait par ligne	Commision proportionnelle à la valeur du portefeuille	Frais minimum
Parts Sociales Banque Populaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Groupe	Gratuit	-	25,90 €*
Valeurs Groupe à l'intérieur d'un portefeuille mixte, composé également de valeurs extérieures	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs zone Euronext hors Groupe	4 €	- 0,26 % jusqu'à 50 K€ - 0,20 % au-delà de 50 K€ à 150 K€ - 0,10 % au-delà de 150 K€	35 €
Valeurs hors zone Euronext	4 €	0,36 %	35 €

* Si le portefeuille est composé uniquement de valeurs Groupe.

Autres produits et services :

- Hisséo : épargne programmée (hors droits d'entrée)
(Compte d'Instruments Financiers, PEA, assurance-vie) Gratuit
- relevé de portefeuille-titres mensuel : 41,52 €/an
trimestriel : 11,76 €/an
semestriel : 4,74 €/an
annuel : Gratuit

Intégration de titres non cotés dans un PEA ou PEA PME

- nouveau dossier 100 €/valeur

Demande d'estimation de titres vifs

20 €/estimation

Broker : intermédiaire financier chargé de mettre en relation les vendeurs et acheteurs.

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Gérer votre patrimoine financier

– relevé patrimonial	Sur devis
– relevé ISF	
· année en cours	32,15 €
· année précédente	47,60 €
– bilan patrimonial	Sur devis
– opérations sur or	3 % du montant brut : mini 21 €
	+ taxe de 10,50 % ⁽¹⁾
· sauf opérations spécifiques	Nous consulter
– réédition du bulletin d'essai, par lingot (en cas de perte du certificat d'origine)	55 €
– sac plombé	8 €/sac
– duplicata IFU	14,75 €

(1) Impôt perçu par l'état en cas de vente ou option pour le régime des plus-values selon conditions.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement



Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus 26,52 €/an
Réduction de 50 % en cas de souscription d'une 2^{ème} assurance sur le même compte

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
– Sécuriplus Jeune (arrêt de la commercialisation) 13,02 €/an⁽²⁾

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)
Tarifs mensuels TTC (dont tarif des garanties d'assistance)

	Formule individuelle	Formule familiale
Option 1 – incapacité > 5 %	10,75 €	20,75 €
Option 2 – incapacité > 30 %	7,25 €	14,75 €

Responsabilité civile du célibataire Nous consulter

Assurance chasse
– formule A (responsabilité civile et dommages aux chiens) 49 €/an
– formule B (responsabilité civile) 24 €/an

Votre assurance dépendance

Autonomis Nous consulter
Le montant de la cotisation à l'adhésion dépend :
• de l'âge de l'assuré à la date d'effet de l'adhésion,
• de la formule choisie,
• de la rente choisie.

Votre assurance santé

Assur-BP Santé Nous consulter

Complémentaire santé qui garantit le remboursement des prestations en complément de la Sécurité Sociale (frais dentaire, pharmacie, honoraires médicaux...)⁽¹⁾
- une prise en charge des dépassements d'honoraires et d'actes non remboursés par la Sécurité Sociale
- aucune formalité médicale
- pas de délai de carence
- prime à la fidélité en optique et en dentaire à partir de la 3^{ème} année,
- aucune avance d'argent grâce au tiers payant
- un remboursement rapide en moins de 48 heures
- gratuité de la cotisation à partir du 3^{ème} enfant assuré âgé de moins de 21 ans

Sécuriplus est un contrat d'assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur⁽¹⁾.

MAV : pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...)⁽¹⁾.

Autonomis : contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

(1) Selon conditions contractuelles en vigueur. (2) Offre réservée aux clients âgés de 29 ans et moins.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Protéger vos enfants

Assur-BP Enfant assurance scolaire de la naissance à la terminale	19 €/an par enfant
Assur-BP Horizon	
– formule personnelle	26 €/an
– formule tous risques	à partir de 54 €/an

Assurer l'avenir de vos proches

Fructi-Famille	Nous consulter
Tisséa	Nous consulter
Fructi-Budget	Arrêt de la commercialisation

	Option 1 (1 500 €)	Option 2 (3 000 €)
12 mois	20,58 €	39,60 €
24 mois	39,60 €	73,20 €

 Synergie Plus toutes causes	33,24 €/an
 Synergie Plus accident	22,80 €/an
Fructi-Obsèques	Arrêt de la commercialisation

Assurer votre épargne

Dédicace

Le montant de la cotisation annuelle est calculé par tranche de capitaux d'épargne garantie :

• de 5 000 à 15 000 euros	15 €
• de 15 001 à 30 000 euros	30 €
• de 30 001 à 45 000 euros	45 €
• de 45 001 à 60 000 euros	60 €
• de 60 001 à 75 000 euros	75 €
• de 75 001 à 90 000 euros	90 €
• de 90 001 à 105 000 euros	105 €
• de 105 001 à 120 000 euros	120 €
• de 120 001 à 135 000 euros	135 €
• de 135 001 à 150 000 euros	150 €

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

Fructi-Famille et Tisséa : ces contrats de prévoyance permettent au souscripteur de faire bénéficier aux personnes qu'il a désigné en cas de décès, d'invalidité absolue ou définitive, du versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux dans la limite de la législation en vigueur⁽¹⁾.

Dédicace garantit en cas de décès par accident, un capital égal au montant de l'épargne constituée au jour de l'accident et correspondant à l'ensemble de son épargne monétaire et financière détenu à la Banque Populaire⁽¹⁾.

(1) Selon conditions contractuelles en vigueur.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurer vos biens

Assur BP-Auto	Nous consulter
Assur BP-Habitat	Nous consulter
Protection juridique	Nous consulter
Tranquil'Habitat	
– offre essentielle	à partir de 12 €/mois
– offre à la carte	à partir de 21,50 €/mois
– offre tout inclus	à partir de 35,50 €/mois
Sécuri High-Tech	
– formule solo	36 €/an
– formule famille	48 €/an



La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

Tranquil'Habitat est un système de détection à distance qui surveille votre résidence en permanence. En votre absence, vous laissez votre habitation, maison ou appartement, sous bonne garde.

Avec Sécuri High-Tech, un seul contrat suffit pour assurer la plupart de vos appareils high-tech nomades et ceux de votre famille⁽¹⁾ (à l'exception de vos téléphones mobiles) en cas de bris accidentel, vol, vol par effraction, vol par agression, vol à la tire ou vol à la sauvette⁽¹⁾, en France comme à l'étranger⁽¹⁾.

(1) Selon conditions contractuelles en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)



Forfait mobilité à l'international⁽²⁾

Jeune (carte + virement) ⁽³⁾ : clients âgés de 18 à 28 ans	10,20 €/mois
Carte	10 €/mois
Virement	10 €/mois

Chèques de voyage et achat/vente de devises (hors euros)

Encaissement de chèques de voyage American Express (pour clients Banque Populaire uniquement)	5,20 €
--	--------

Achat et vente de billets de banque étrangers

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

– Devises classiques (Royaume-Uni, Australie, Canada, Danemark, États-Unis, Francs Pacifiques, Japon, Norvège, Suède, Suisse)	
– clients BPBFC non titulaires de Fronta +	5 €
– Autres devises	16,65 €

Pour les achats de devises, il est nécessaire de consulter votre conseiller pour obtenir le délais de mise à disposition des devises.

Opérations par carte bancaire⁽¹⁾

Paiement par carte bancaire en devises	
– commission proportionnelle au montant de la transaction	2,50 %
Retrait d'espèces à un distributeur en devises	
– commission fixe	2,50 €
– commission proportionnelle au montant du retrait	2,50 %
Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol à l'étranger (hors zone EEE ⁽⁵⁾)	Gratuit

Emission de virement non SEPA⁽¹⁾

Frais par virement occasionnel ou permanent émis en euros ou en devises ⁽⁴⁾	
– commission fixe par opération	29,75 €
– commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,5 % (mini 17,60 €, maxi 255 €)
– virement émis en mode « OUR » (ensemble des frais à la charge de l'émetteur)	Facturation selon frais banque étrangère
Frais par virement occasionnel émis par Internet ⁽⁴⁾	
– commission fixe par opération	23,30 €
– commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,5 % (mini 17,60 €, maxi 255 €)
Frais d'annulation d'un virement avant exécution (devises hors EEE ⁽⁵⁾) (révocation d'une échéance de virement)	Gratuit
Frais d'annulation définitive d'un virement permanent (devises hors EEE ⁽⁵⁾)	Gratuit

(1) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE. (2) Voir conditions contractuelles. (3) Étudiants/Apprentis : tarif privilégié 1 €/mois (sans autre réduction possible). (4) Tarif plafonné à 10 € si le montant de l'opération est de moins de 100 €. (5) Voir détail de la zone EEE p. 31.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Vos flux en provenance de l'étranger⁽¹⁾

Rapatriements reçus de l'étranger

(reçus depuis l'EEE** en devises ou reçus hors de l'EEE** en euros ou en devises)

– commission fixe	18,40 €
– commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,5 ‰
	(mini 17,60 €, maxi 255 €)

Vos moyens de paiement

Chèque import en euros	Gratuit
------------------------	---------

Chèque import en devises⁽²⁾

– commission fixe	36,20 €
– commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,5 ‰
	(mini 17,60 €, maxi 255 €)

Encaissement de chèque export⁽²⁾

– commission fixe (frais banque correspondante compris)	44 €
– commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,5 ‰
	(mini 17,60 €, maxi 255 €)

Rejet de chèque	44,40 €
-----------------	---------

Crédit après encaissement

Nous consulter

- les chèques d'un montant supérieur à 1 000 € sont envoyés à l'encaissement et portés au crédit à réception des fonds
- ajouter frais réels de port (pli recommandé ou pli sécurisé type CHRONOPOST ou DHL)
- frais de correspondant étranger en supplément

En fonction du pays de la devise, l'encaissement immédiat de chèques est possible ou non. Il convient de se renseigner avant d'engager l'opération.

Services annexes

Cession/alimentation de devises	17,60 €
Tenue de compte en devises (par trimestre indivisible)	36,40 €
Retrait ou versement de devises au guichet sur un compte en devises	17,60 €
Renseignements commerciaux	Nous consulter
Acquit swift	13,10 €
Frais de réparation BIC/IBAN	16,45 €
Frais d'intervention sur virement	16,45 €

(1) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Romain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE⁽³⁾.

(2) Tarif plafonné à 10 € si le montant de l'opération est de moins de 100 €.

(3) Voir détail zone EEE p. 31.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

Frontaliers

	Titulaires de FRONTA+	hors FRONTA+
Fronta+ - Cotisation annuelle	24 €	
Mise en place d'un avis de prélèvement de salaire (LSV)	Gratuit	60 €
Modification de date de rapatriement de salaire ou du montant	2 gratuits par année civile au-delà 3 €	3 €
Frais d'impayé sur avis de prélèvement (LSV) + Commission de change si débit compte de dépôt en euros	18,40 € 17,60 €	18,40 € 17,60 €
Rapatriement de salaire exceptionnel	2 gratuits par année civile, au delà 3 €	3 €
Retrait (mini 100 CHF) sur compte en Francs Suisses	Gratuit	17,60 €
Versement sur compte en Francs Suisses (préconiser le rapatriement exceptionnel)	17,60 €	17,60 €
Frais de tenue de compte en devises (par trimestre indivisible)	Gratuit	36,40 €
Garantie de change salaire frontalier (LSV obligatoire dans le cadre d'une garantie de change)	3 et 6 mois : 25,20 € 9 et 12 mois : 44,80 €	3 et 6 mois : 36 € 9 et 12 mois : 64 €
Virement de compte à compte	Gratuit	17,60 €
Garantie de change prêt immobilier CHF - mise en place - 1 ^{ère} liquidation + Commission de service cambisme	42 € 42 € 17,60 €	42 € 42 € 17,60 €
Rapatriement reçu de la Suisse	Gratuit	18,20 €

RÉSOUTRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié
2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Relation Clients de votre banque

Par courrier :

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Relation Clients
5 avenue de Bourgogne - BP 63
21802 QUETIGNY Cedex

Par Internet www.banquepopulaire.fr; rubrique "Services/Numéros utiles".

Ou par téléphone : 03 80 48 50 50 (numéro non surtaxé, accessible aux horaires d'ouverture de votre agence).

A défaut de réponse dans les 3 jours ouvrés, vous recevrez un courrier d'accusé de réception de votre demande de la part du Service Relation Clients ou de votre conseiller. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

3. En dernier recours, le Médiateur :

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Clients, vous pouvez demander gratuitement l'intervention du Médiateur dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, sans préjudice des autres voies d'action légales dont vous disposez et dans la mesure où l'objet du litige entre dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de Médiation.

- soit par voie postale, à l'adresse suivante :

Médiateur auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
Boite Postale 60022
71120 CHAROLLES

- soit par voie électronique, en déposant la demande de médiation accompagnée des documents justificatifs sur le site du Médiateur : www.sitedumediateur.fr/banquepopulaire/bourgognefranchecomte/

- soit celui de la médiation de la consommation : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

- soit par mail :

BPBFC.MEDIATEUR@bpbfc.banquepopulaire.fr

Dans le cas d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels qu'actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La saisine du Médiateur de l'AMF peut se faire gratuitement soit par voie postale à l'adresse suivante :

Le Médiateur - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org.

La charte de la Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir de la plateforme téléphonique :

Depuis la France, au : **0 820 337 500** Service 0,118 €/min + prix appel

Depuis l'étranger, au : +(33) **0 820 337 500** Service 0,118 €/min + prix appel

Nos services d'assistance

Cyberplus : **09 74 75 02 13⁽¹⁾**

Assurances : **09 74 75 02 14⁽¹⁾**

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

Par Internet, avec Cyberplus (www.bpbfc.banquepopulaire.fr)

Sur votre mobile www.m-bpbfc.fr

Par SMS avec le 6 11 10 (0,35 € TTC/envoi)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal) :

Depuis la France, au : **0 892 890 010** Service 0,20 €/min + prix appel

Depuis l'étranger, au : +(33) **0 892 890 010** Service 0,20 €/min + prix appel

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Siège Social

14 boulevard de la Trémouille

BP 20810

21008 DIJON Cedex

Zone EURO : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

Zone EEE : Espace Economique Européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

(1) Accessible aux horaires d'ouverture de votre agence - coût d'un appel local.

Les crédits renouvelables sont des produits de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

NATIXIS FINANCEMENT, SA au capital de 60 793 320 euros
Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07022393.
Service Consommateurs
89, quai Panhard et Levassor - 75634 Paris cedex 13.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE PRÉVOYANCE

Société anonyme au capital social de 13 042 257.50 euros.
Siège social : 30 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de :

BPCE Vie

Société anonyme au capital social de 161 469 776.00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Tisséa et Fructi-Famille sont des produits de :

BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 161 469 776.00 euros.
Siège social : 30 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.
399 430 693 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Et BPCE PRÉVOYANCE

Société anonyme au capital social de 13 042 257.50 euros.
Siège social : 30 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

L'assurance emprunteur est un produit de :

BPCEVIE

Société anonyme au capital social de 161 469 776.00 euros.
Siège social : 30 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.
399 430 693 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE PRÉVOYANCE

Société anonyme au capital social de 13 042 257.50 euros.
Siège social : 30 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

et CNP ASSURANCES

Société anonyme avec conseil d'administration,
au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous
le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Santé est un contrat de :

BPCE ASSURANCE

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros.
Siège social : 88, Avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé
au RCS Paris n° B 350 663 860,
entreprise régie par le Code des assurances.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat et ASSUR-BP Auto sont des contrats assurés par :

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros
entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.
Entreprise régie par le Code des assurances.

